SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

RAPPORT

DLE
Direction des Laboratoires et de l'Environnement
Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES
Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr

cofrac ESSAIS
Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **VALORISATION AGRO BTF (3624)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **28/10/2022**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-2022-5539**
Rapport autorisé le : **14-NOV. -2022 09:36**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
R : résultat rendu sous réserve.
r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-22209 / BTF prélevé le 26-OCT. -2022 00:00
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		28/10/2022				43	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	28/10/2022	*			46.9	%		
Matières Volatiles %MB	NF EN 15935	28/10/2022	*	R		18.22	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN ISO 21663	02/11/2022	*			12.68	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	02/11/2022	*			126.80	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN ISO 21663	02/11/2022	*			0.93	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN ISO 21663	02/11/2022	*			9.30	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	02/11/2022				13.6	-		
Sélénium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	04/11/2022	*			6.3	mg/kg MS		
Mercure	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17852	31/10/2022	*			1.7	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Aluminium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			8634	mg/kg MS		
Bore	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022				<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			5.73	% sur brute		
Cadmium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			2.3	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			8.4	mg/kg MS		
Chrome	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			64.5	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Cuivre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			688	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	03/11/2022	*			105358	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			0.09	% sur brute		
Arsenic	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 17294-2	04/11/2022	*			5.4	mg/kg MS		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			0.53	% sur brute		
Manganèse	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			234	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			12.0	mg/kg MS		
Sodium	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			341	mg/kg MS		
Nickel	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			31.4	mg/kg MS	200	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

RAPPORT

DLE
Direction des Laboratoires et de l'Environnement
Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES
Tél : 01.41.19.53.64 E-mail : receptionlabo@siaap.fr

cofrac ESSAIS

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	Plomb	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			127	mg/kg MS	800	mg/kg MS
	Soufre	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			29739	mg/kg MS		
	Zinc	NF EN ISO 54321, NF EN ISO 11885	31/10/2022	*			1732	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
	Somme des 4 métaux : Chrome + Cuivre + Nickel + Zinc	Calcul	31/10/2022				2516	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
	PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/10/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
	PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/10/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
	PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/10/2022	*		r	0.013	mg/kg MS		
	PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/10/2022	*		r	<0.013	mg/kg MS		
	PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/10/2022	*		r	0.022	mg/kg MS		
	PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/10/2022	*		r	0.022	mg/kg MS		
	PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/10/2022	*		r	0.039	mg/kg MS		
	Somme 7 PCB	Calcul	28/10/2022			r	0.14	mg/kg MS	0.8	mg/kg MS
	Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/10/2022	*	R	r	0.71	mg/kg MS	5	mg/kg MS
	Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/10/2022	*	R	r	0.39	mg/kg MS	2.5	mg/kg MS
	Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	28/10/2022	*	R	r	0.28	mg/kg MS	2	mg/kg MS
	Phosphore total (P2O5)	SIAAP_MOP_00096, SIAAP_MOP_00007 et tableur de calcul des oxydes LOG-084	31/10/2022	*		r	4.56	% sur brute		
	Azote ammoniacal (NH4)	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00053	28/10/2022	*		r	0.221	% MB		
	pH	NF EN ISO 10390	28/10/2022	*		r	8.6	unité pH		
	Température de mesure du pH	Méthode interne	28/10/2022				20.4	°C		
	Prétraitement (séchage, broyage, tamisage, quartage) : refus	NF EN 16179	08/11/2022	*			<5.0	%		
	Prétraitement (séchage, broyage, tamisage, quartage) : Masse de matériaux étrangers retirés	NF EN 16179	31/10/2022	*			0.0	g		

Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :
MV rendues sous réserve car la masse de résidu sec est supérieure à 5g
Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.
Une réserve (2-141) a été enregistrée dans le traitement de votre échantillon pour l'analyse des HAP : Décalage des temps de rétention supérieur à 1%

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Légende :
BO : BOUE

Laure MENJOU
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 43

Siccité (moyenne des analyses quotidiennes) : 46,9 %MS

- [ ] Boue Seine Aval +
- [x] Boue Réglementaire
- [ ] Boue Non Epandable
- [ ] Boue Non Conforme FNC n°

Date : 14.11.2022

Visa :

Jean-Marc DANIEL
Responsable adjoint
Service 4
Site Seine Aval / SIAAP

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

SIAAP Service public de l'assainissement francilien	RAPPORT DLE **Direction des laboratoires et de l'Environnement** **Laboratoire d'Analyses et Prélèvements** 82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél : 0141195364 E-mail : receptionlabo@siaap.fr	cofrac ESSAIS Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n° 1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande : **BACTERIO BTF (3618)**
Nom de projet : **SAV**
Echantillon(s) reçu(s) le : **24/10/2022**
N° du rapport d'analyses : **LAB-LAP-LAM-2022-5255**
Rapport autorisé le : **04-NOV. -2022 15:51**

SIAAP SEINE AVAL
Delphine LEGRAND
FROMAINVILLE BP104
78603
MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.
Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO22-32701 / BTF prélevé le **24-OCT. -2022 07:00**
Prélèvement non réalisé par le laboratoire

	Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité
	Coliformes Thermotolérants	Méthode Interne : SIAAP_MOP_00058	24/10/2022				Absence	UFC/gMS
	Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	24/10/2022	*			<5.60E+00	NPP/gMS
	Semaine prélèvement		24/10/2022				43	-

Observations liées aux résultats :
Matière sèche : 47.7% (N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2022-5203)
Résultats :
- E. Coli = <5.6 NPP/mL
- Coliformes Thermotolérants = absence dans 0.001 mL

Légende :
BO : BOUE

Yves ZARZELLI
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n° : 43
Microbiologie :
☒ Coliformes thermotolérants : Abs / g MS
☒ Escherichia Coli : <5,6 / g MS
Date : 14.11.22 Visa :
Jean-Marc DANIEL
Responsable adjoint
Service 4
Site Seine Aval / SIAAP

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, et/ou le transport n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.
Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.